



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

*République française
Département du Gers
SIAEP VIC FEZENSAC*

Séance du lundi 12 juillet 2021

Date de la convocation: 05/07/2021

Membres en exercice :
20

*L'an deux mille vingt-et-un et le douze juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit DESENLIS,*

Présents : 15

Présents : Fabrice COQUET, Francois BUFFIN, Nathalie BERGES, Jean Pierre DOAT, Georges CAUSERO, Jerome LASBATS, Michel LEBE, Patricia POTENTI BRUNET, Jean Claude CASSAGNE, Benoit DESENLIS, Laurent BRUMM, Xavier LABAT, Robert CAMAZZOLA, Gilles GUICHARD, Angelique LACOSTE

Votants : 17

Représentés : Jean Raymond SILLIERES, Cedric ZANARDO

Excusés :

Absents : Corinne AGUT, Damien ROQUES, Jean Pierre HUBERT, Helene LEON

Secrétaire de séance : Georges CAUSERO

AR_2021_020 - Objet : CONTRAT D'ADHESION A L'ASSURANCE CHOMAGE DE L'URSSAF

Le président explique l'obligation de renouvellement du contrat d'adhésion à l'assurance chômage de l'URSSAF qui est arrivé à son terme.

Le contrat vise tous les agents non titulaires ou non statutaires présents et à venir y compris les contrats d'apprentissage, pour lequel l'employeur avait auparavant adhéré au régime particulier d'adhésion. L'adhésion de l'organisme public signataire emporte effet à l'égard de l'ensemble de ses services et activités non dotés d'une personnalité juridique.

Le contrat est conclu pour une durée de 6 ans renouvelable, pour la même durée par tacite reconduction.

Pour ce faire le conseil syndical AUTORISE à l'unanimité ;

- L'adhésion au contrat de l'assurance chômage de l'URSSAF ;
- A signer, établir et déclaré tous les documents et charges nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement de ce contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président, Benoit DESENLIS

Transmis en Préfecture, le

13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 032-200093920-20210712-AR_2021_020-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___